



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE



CENTRE AUTONOME D'ETUDES
ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES
POUR LE DEVELOPPEMENT AU TOGO



NOTE DE POLITIQUE SUR L'EMPLOI AU TOGO : une analyse du marché du travail à la lumière des résultats de l'enquête ERI-ESI 2017



Juillet 2021

SOMMAIRE

I. Contexte.....	5
II. Analyse des dynamiques observables sur le marché du travail au Togo.....	7
III. Quelques propositions visant à lutter contre la problématique du sous-emploi au Togo.....	20
IV. Conclusion.....	26
V. Bibliographie.....	26
VI. Lexique.....	29

I- CONTEXTE

La question de l'emploi figure au premier plan des priorités fixées par le Gouvernement du Togo dans son action en matière de développement. Cette question est centrale, en atteste la place stratégique qui lui est donnée dans le programme d'action du Gouvernement 2020-2025, où l'axe stratégique n°2 a été consacré à la dynamisation de la création d'emploi tout en s'appuyant sur les forces de l'économie. Il est à noter que ce nouveau programme prend en compte les effets associés à la crise de la Covid 19, tout en s'inscrivant dans le prolongement du Plan National de Développement (PND 2018-2022). Ce dernier, rappelons-le, avait pour ambition de créer 500 000 emplois à l'horizon 2022 et envisageait la réduction du taux de chômage et du taux de sous-emploi à des niveaux respectifs de 2,6% et 19,4%.

De ce fait, la nécessité de promouvoir l'emploi décent et de lutter efficacement contre le chômage et le sous-emploi, implique de produire de façon constante des analyses qui rendent compte des dynamiques observées sur le marché du travail au Togo. Ces analyses se doivent d'être effectuées sur la base des données les plus récentes en la matière, en l'occurrence les données issues de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) de 2017. Cette enquête de portée régionale a pour but de produire des statistiques nécessaires au suivi de l'emploi et du secteur informel dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Elle a été réalisée grâce au soutien financier de la Commission de l'UEMOA et à l'appui technique de l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT). Sa mise en œuvre au

Togo a été effectuée par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED).

Ainsi, dans une première partie, la présente note s'attellera à exposer, sur la base de cette enquête, les principales dynamiques observées sur le marché du travail au Togo, avec un accent particulier mis sur la problématique du sous-emploi. Elle proposera par la suite un ensemble d'actions visant à lutter efficacement contre ce fléau de façon à améliorer significativement et durablement les conditions de vie des populations, ainsi que le développement du pays.



II- Analyse des dynamiques observables sur le marché du travail au Togo

Le Togo dispose d'une population totale estimée à 7 635 896 habitants¹ dont les moins de 15 ans représentent 43,5%. La population togolaise présente les caractéristiques d'une population « jeune » qui croît à un rythme soutenu de 24%² par an en moyenne. D'après l'enquête QUIBB³ 2015, la population active représentait près de 51,2% de la population totale ; ce qui met en avant la nécessité d'élaborer des politiques d'emploi efficaces pour consolider ce dividende démographique et le transformer en un avantage comparatif utile au développement de la nation.

1- Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) 2018-2019.

2- Tableau de bord de l'économie togolaise n°158, janvier 2017.

3- Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien Être.

Tableau n°1 : Population active selon les **principales** branches d'activité

Branches d'activité	Part de la population active y travaillant (en %)
agriculture, sylviculture et pêche	54,1
commerce	15,2
fabrication	9,9

Source : QUIBB 2015

Les actifs occupés exercent principalement dans le secteur privé en l'occurrence dans les entreprises privées formelles, les entreprises individuelles et les ménages. Ces structures employaient en 2015 près de 90% des actifs repartis en majorité dans les branches « Agriculture, sylviculture, pêche », « Commerce » et « Fabrication ».

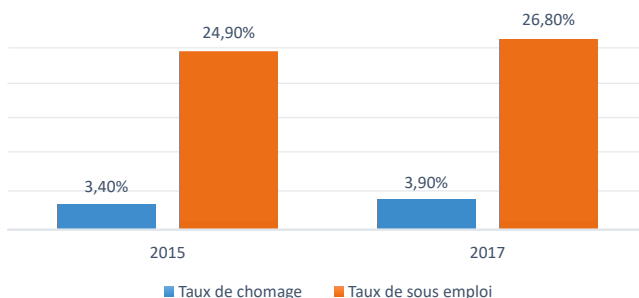
A- Une économie marquée par la prépondérance du sous-emploi⁴

Le sous-emploi constitue une préoccupation majeure au Togo pour les populations et les décideurs publics. En effet, les données de l'enquête QUIBB 2015 indiquaient un taux de sous-emploi de 24,9%, alors que le taux de chômage⁵ se fixait à peine à 34%.

4- En ce qui concerne le sous-emploi, il est à préciser que l'approche utilisée dans le cadre de ce travail ne se rapporte pas au sous-emploi lié au temps de travail, mais plutôt à la sous-utilisation de la main d'œuvre. L'ensemble des analyses formulées sur cette question se rapportent donc à la notion de sous-utilisation de la main d'œuvre et donc au taux éponyme (voir définition de la sous-utilisation de la main d'œuvre en annexe).

5- Rappelons que le BIT considère « en situation de chômage, toute personne en âge de travailler qui : i) était sans emploi au cours des 7 derniers jours ou de la semaine de référence, ii) a fait des démarches pour chercher un emploi en échange d'une rémunération ou d'un profit au cours des 30 derniers jours ou d'un mois de référence et iii) se déclare disponible sur une période de deux semaines pour occuper un emploi ou mener une activité rémunératrice ».

Graphique n°1 : Evolution du taux de chômage et du taux de sous-emploi en 2015 et en 2017



Source : QUIBB 2015, ERI-ESI Togo 2017

Il est à noter que cette prédominance du sous-emploi, comparativement au chômage se répercute également dans les données de l'enquête ERI-ESI 2017, qui montrent que le taux de chômage en 2017 était de 3,9%, contre un niveau de 26,8% pour le taux de sous-emploi.

A cet effet, la faiblesse du chômage et l'importance du sous-emploi au Togo pourraient s'expliquer par la conjonction de deux (02) facteurs qui sont essentiellement : i) l'existence de barrières à l'entrée sur le marché du travail formel togolais et ii) l'absence ou la faible portée des mécanismes redistributifs tels que l'assurance chômage et l'assurance maladie⁶.

6- Les données ERI-ESI indiquent par exemple que seuls 6,1% des actifs occupés au Togo sont affiliés à une organisation d'assurance maladie.

En effet, il peut être avancé l'idée selon laquelle les demandeurs d'emploi au Togo seraient confrontés à des barrières à l'entrée qui limiteraient leur participation au marché du travail décent ; ce qui les empêcherait de facto de disposer de revenus leur permettant de mener une vie décente. Ces barrières à l'entrée seraient liées à des facteurs importants tels que l'inadéquation formation-emploi, qui d'après OCDE (2016) prendrait sa source dans :

- « Le manque de coordination entre les acteurs de l'enseignement, notamment ceux du supérieur et les employeurs » ; ce qui entraîne une inadéquation entre l'offre et la demande de compétences ;
- Le manque de débouchés dans le secteur formel ;
- Le manque de dispositifs d'observation et d'orientation des étudiants.

A cela s'ajoutent des éléments tels que l'absence de réseaux relationnels, le niveau parfois très faible de la rémunération, ou encore les difficultés d'accès au crédit pour les jeunes entrepreneurs, qui constituent également des freins à l'insertion des actifs sur le marché du travail formel.

Dans le même temps, les demandeurs d'emploi au Togo ne bénéficient pas d'un système d'assurance chômage ou d'assurance maladie, leur permettant de vivre décemment durant la période de chômage et de couvrir un ensemble de charges relatives à leur bien-être personnel et à celui de leurs familles. Il en résulte une situation où ils n'ont d'autres choix que de recourir à la réalisation de petites Activités Génératrices de Revenus (AGR)⁷ exercées notamment dans le secteur informel, en vue de s'octroyer un revenu pour subvenir à leurs besoins. C'est en ce sens que l'étude diagnostique de référence sur la situation de l'emploi des

7- Ces AGR de survie correspondent parfois à des activités bien en dessous du niveau de qualifications initiales des individus.

jeunes au Togo révélait déjà en 2012 que « la majorité des jeunes sans emploi développaient des stratégies de survie, notamment en menant des activités informelles ».

Ce recours à l'informel est d'autant plus plébiscité par les demandeurs d'emploi, que ce secteur se caractérise par un niveau de barrières à l'entrée généralement faibles (Berrou 2014). Cela induit une certaine facilité à y développer des activités de survie à l'abri de la taxation fiscale, avec pour conséquence une faible prévalence du chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) et un niveau de sous-emploi important dans l'économie. A cet effet, les données de l'enquête ERI-ESI 2017 montrent clairement que la part des travailleurs à compte propre au Togo est largement supérieure à celle des travailleurs salariés soit 74,7% contre 22,5%, quand on sait que la grande majorité de ces travailleurs exercent principalement dans le secteur informel⁸.

8- Les travailleurs à compte propre constituent la majorité des actifs occupés dans le secteur informel. Ils représentent 85% de l'ensemble des actifs dans ce secteur, soit un peu plus de 8 travailleurs sur 10.



Les actifs s'orienteraient ainsi vers un entrepreneuriat de survie⁹ dans l'informel, principalement dans des activités de commerce (notamment le commerce de détail)¹⁰,

comme le montrent les données ERI-ESI 2017. Il est également indiqué que 72,6% des Unités de production informelles (UPI) au Togo seraient essentiellement dirigées par des femmes ; ce qui marque la forte présence de celles-ci dans le secteur informel. Pour rappel, ce secteur représenterait entre 20 et 30% du Produit Intérieur Brut (PIB) au Togo d'après le Fonds monétaire international (FMI)¹¹.

En termes de distribution, il s'observe que le phénomène de sous-emploi est particulièrement prégnant chez les femmes, les jeunes de 15 à 34 ans, et les individus ayant effectué des études supérieures. Il représente respectivement 29,5%, 34,6% et 35,5% des emplois occupés dans ces différentes catégories d'après les données ERI-ESI 2017.

Tableau n°2 : Distribution du taux de sous-utilisation de la main d'œuvre en fonction du niveau d'instruction des actifs

Niveau d'instruction	Taux de sous- utilisation de la main d'œuvre
Aucun	21,1%
Primaire	26%
Secondaire	30,5%
Supérieur	35,5%

Source : Données extraites d'ERI-ESI 2017

9- Cependant les activités développées dans l'informel peuvent croître sérieusement et ne pas demeurer uniquement dans la seule logique de survie.

10- Cette activité serait exercée par près de 41,2% des actifs, suivi des activités en lien avec le secteur des services (30,4%) et le secteur de l'industrie (28,4%).

11- Rapport 2017 du FMI sur les perspectives économiques régionales en Afrique Subsaharienne, P. 55.

Aussi, est-il fait le constat que le sous-emploi s'accroît au fur et à mesure que le niveau d'instruction des actifs progresse. Des 35,5% susmentionnés chez les individus ayant un niveau d'instruction supérieur, la part du sous-emploi dans les emplois occupés se fixe à 21,1% chez les actifs n'ayant aucun niveau d'instruction ; ce qui témoigne de la nécessité de définir des politiques visant à rapprocher davantage les systèmes de formation et les besoins du marché du travail (Cf. propositions partie 3).

B- L'emploi informel : un type d'emploi fortement dominant dans l'économie togolaise

L'emploi informel constitue la forme dominante de mise à l'emploi au Togo. Les données de l'enquête ERI-ESI indiquent que ce type d'emploi représenterait jusqu'à 91,6% de l'emploi total dans le pays, avec une certaine prégnance au niveau du secteur privé et des ménages. Il constitue respectivement 98% et 100% des emplois dans ces deux secteurs.

Dans le secteur public à *contrario*, l'emploi est principalement formel, notamment dans le secteur public non agricole où l'on comptabilise près de 96,6% des emplois qui sont formels. Il s'observe toutefois un niveau important d'emplois informels dans le secteur public agricole où ce type d'emploi représenterait jusqu'à 23,1% des emplois.

Tableau n°3 : Synthèse des indicateurs relatifs à la vulnérabilité de l'emploi, la pluriactivité et la salarisation

Indicateurs selon le sexe			
	Taux d'emplois vulnérables ou part des travailleurs familiaux ou travailleurs à compte propre (en %)	Taux de pluriactivité (en %)	Taux de salarisation (en %)
Homme	60,6	12,6	36
Femme	87,4	11,4	10,2
Indicateurs selon le niveau d'instruction			
Aucun	92,1	10,7	6,5
Primaire	83,5	14,1	13,3
Secondaire	60,6	12	35,7
Supérieur	15,1	6,9	80,8
Indicateurs selon le milieu de résidence			
Grand Lomé	52,7	6,8	43
Rural	87,1	15,3	11,1
TOGO	74,7	11,9	22,5

Source : Données extraites d'ERI-ESI 2017

Le caractère prédominant de l'emploi informel a pour trait de caractéristique principal une vulnérabilité de l'emploi qui touche principalement les travailleurs à compte propre et les travailleurs familiaux sans rémunération. En effet, ces derniers représentent 74,7% des actifs au Togo et sont considérés par l'Union Africaine (UA) comme « des travailleurs dont la principale caractéristique est la faiblesse du revenu principal. Ils ont souvent des niveaux d'éducation bas et, n'ont ni la protection sociale, ni les filets de sécurité nécessaires pour les protéger en périodes de faible demande économique ». A hauteur respectivement de 87,4% et 87,1%, les femmes et les actifs vivant en milieu rural représentent les catégories les plus particulièrement touchées par ce phénomène au Togo. A cela s'ajoute une précarité de l'emploi

qui frappe près d'un tiers des actifs exerçant dans le secteur informel (seulement 30,9% d'entre eux disposeraient d'un contrat écrit).

Ainsi, cette situation, conjuguée à la faible portée des mécanismes redistributifs déjà évoquée précédemment, a pour corollaire un accroissement de la pauvreté dans la population générale qui induit une incidence de la pauvreté estimée à 45,5%¹² au niveau national. Cette pauvreté touche de façon plus importante le milieu rural (58,8%) comparativement au milieu urbain (26,5%), avec des populations confrontées à des difficultés¹³ importantes en matière de logement, d'alimentation, d'éducation, d'accès aux soins de santé, etc.

Ainsi, conformément à l'approche développée par Nurkse (1953), cette pauvreté qui se traduit par un faible niveau de revenu est susceptible de plonger les individus dans des cercles vicieux tel que décrit dans l'encadré n°1.

Encadre n°1 : Approche des cercles vicieux de la pauvreté de Nurkse

Pauvreté → faibles revenus → faible épargne → faible investissement → peu de capital → faible productivité → faibles revenus, etc

Faibles revenus → alimentation insuffisante → faible productivité → faibles revenus, etc.

Faibles revenus → demande faible → marchés étroits → manque de débouchés → faibles investissements → basse productivité, etc.

Source : Tiré de Brasseur et Lavrard Meyer (2016), chapitre N°2

12-D'après les données de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vies des Ménages (EHCVM 2018-2019).

13- Les difficultés énoncées proviennent essentiellement de l'étude sur la mise en place d'un mécanisme de prévention et de gestion des vulnérabilités liées au chômage et au sous-emploi au Togo réalisée par le CADERDT en 2020.

Cela met en avant la nécessité d'accroître davantage les efforts en vue de favoriser l'accès du plus grand nombre à des emplois formels et ainsi lutter efficacement contre l'emploi informel et la vulnérabilité de l'emploi.

Sur ce dernier point, il a par ailleurs été constaté que la vulnérabilité de l'emploi se réduit fortement au fur et à mesure que le niveau d'éducation s'accroît (Cf. tableau n°3). En effet, le taux d'emplois vulnérables est de 92,1% chez les individus n'ayant aucun niveau d'instruction contre seulement 15,1% chez ceux ayant le niveau supérieur. La même tendance s'observe en ce qui concerne le taux de pluriactivité qui semble bien plus important chez les individus ayant le niveau primaire (14,1%), que chez ceux ayant le niveau supérieur (6,9%). Ainsi, l'analyse de ces dynamiques permet d'aboutir à la conclusion suivante : **les personnes les plus instruites, bien que plus exposées au phénomène du sous-emploi, sont relativement moins affectées par la problématique des emplois vulnérables ; ce qui indique que l'éducation demeure la voie royale pour espérer accéder à un emploi décent et briser le cercle vicieux de la pauvreté.**

De plus, en empruntant la classification du secteur informel utilisée par Berrou, Mellet, et al (2018)¹⁴ notamment la segmentation¹⁵ du secteur informel en « petit informel de survie », « gazelles » et « top performeurs de l'informel », il peut être fait l'hypothèse que conformément aux spécificités propres à chacune de ces catégories (voir encadré n°2 ci-dessous), les personnes les plus instruites se situeraient en

14- Article consacré à l'usage du téléphone mobile dans le secteur informel dakarais

15- Il s'agit d'une tentative d'adaptation d'un cadre théorique utilisé à l'échelle de l'informel dakarais sur le Togo. Toutefois une étude plus détaillée devrait être menée afin de voir si réellement le secteur informel togolais pourrait être classifié selon cette réalité.

majorité dans le segment des « gazelles » ou dans celui des « top performeurs de l'informel ». Il est supposé qu'elles ont l'avantage de pouvoir capitaliser sur leur socle de compétences initiales pour accélérer le développement et la croissance de leurs entreprises.

Encadré n°2 : Classification du secteur informel utilisée par Berrou, Mellet, et al (2018)

Berrou, Mellet, et al (2018) considèrent dans leur article consacré à l'usage du téléphone mobile dans l'informel dakarois, que le « **petit informel de survie** » représente une catégorie d'entreprises « très présente dans la vente de produits alimentaires » et qui serait « constituée majoritairement d'indépendants peu performants (en termes de chiffre d'affaire ou de rentabilité) et disposant de locaux très précaires ».

Par opposition, la catégorie des « **top performers** » regrouperait « des établissements de grande taille et disposant d'un niveau de capital élevé. On les retrouverait surtout dans le secteur de la production. Ce sont des établissements bien établis qui tiennent souvent une comptabilité relativement élaborée et atteignent des performances économiques élevées. Les chefs de ces établissements ne disposent pas forcément d'un niveau d'éducation élevé, mais ils ont réalisé les meilleurs scores aux tests cognitifs et de comportement entrepreneuriaux effectués dans le cadre de l'enquête ».

A l'intermédiaire de ces catégories, il existerait une classe appelée « **gazelles** ». Ces entreprises évolueraient avec un niveau de capital comparable à celui des « *top performers* », mais avec des niveaux de performance bien moindres. Elle se diviserait en deux sous-catégories notamment : **(i)** les « gazelles inexpérimentées » réunissant des entrepreneurs plus jeunes, mais au niveau d'éducation élevé. Leurs activités sont plus récentes et on les retrouve souvent dans le commerce et ; **(ii)** les « gazelles matures » constitué d'entrepreneurs plus âgés, avec des activités plus stabilisées et anciennes. On les retrouve souvent dans les activités de services.

C- Une analyse sur la question de la rémunération de la main d'œuvre et de la migration du facteur travail

Sur la question de la rémunération des travailleurs au Togo, les données de l'ERI-ESI indiquent que le **salaire moyen mensuel est de 70 634 FCFA** et que près de 35,2% des travailleurs sont concernés par la problématique des « bas salaires¹⁶ ». La rémunération moyenne dans le secteur informel est de 17 600 FCFA soit un revenu horaire de 235 FCFA. Toutes les catégories de travailleurs sont touchées par ce phénomène, avec un accent particulier enregistré chez les apprentis et stagiaires payés (100%), les travailleurs familiaux (51%), les travailleurs indépendants (41,3%), les travailleurs à compte propre (42,2%).

Du point de vue de la mobilité du facteur travail, il est constaté qu'au Togo 20,3% de la population est concerné par le phénomène migratoire, dont 14,5% par les migrations internes et 5,8% par les migrations internationales. On observe une nette prépondérance de la migration interne sur la migration internationale, ce qui pourrait être expliqué par un phénomène de gradation dans la migration. Autrement dit, les individus migraient dans un premier temps des zones rurales vers les centres urbains, avant de nourrir par la suite des projets de migration vers l'international qui nécessitent un niveau de préparation et un niveau de ressources bien plus important.

En effet, le départ massif des zones rurales pourrait s'expliquer par le fait qu'elles concentrent les taux les plus élevés en matière d'emplois vulnérables et de pluriactivité, soit respectivement 87,1% et 15,3%. Elles sont également

16- Salaire inférieur à 2/3 du salaire médian.

touchées par la problématique des bas salaires qui est une problématique de portée nationale ; ce qui permet de conclure sur la base des enseignements du modèle¹⁷ de Harris et Todaro (1970), que les individus migrent en espérant trouver un travail mieux rémunéré dans les centres urbains et améliorer ainsi leur niveau de vie.

Toutefois, les données sur la migration interne indiquent aussi que les individus qui migrent majoritairement sont ceux qui disposent d'un niveau d'études supérieur soit 42,7%. Or ces derniers sont également ceux qui sont le plus confrontés à la problématique du sous-emploi (Cf. tableau n°2), mettant un peu plus en lumière l'importance de la problématique du sous-emploi et des barrières à l'entrée sur le marché du travail formel en zone urbaine¹⁸.

17- Il s'agit d'un modèle bi sectoriel du développement qui s'inscrit dans le prolongement du modèle de Lewis (1954) et qui permet d'expliquer la décision de migrer d'une zone géographique à une autre (zone rurale vers zone urbaine). De Vreyer, Roubeaud et al (2013) indiquent que : « Le modèle de migration de Harris et Todaro (1970) part de l'hypothèse que les travailleurs agricoles décident d'émigrer vers la ville en comparant le salaire agricole courant et le salaire moyen qu'ils espèrent obtenir en ville, lequel dépend positivement du niveau de salaire dans le secteur moderne de l'économie et négativement du taux de chômage urbain. Le modèle prédit l'établissement d'un chômage d'équilibre, compatible avec le maintien d'un secteur informel important caractérisé par de faibles niveaux de revenus ».

18- Pour illustration le taux de sous-emploi dans le Grand Lomé est estimé à 31% d'après les données ERI-ESI.



III- Quelques propositions visant à lutter contre la problématique du sous-emploi au Togo

A la suite de l'analyse effectuée, il peut être retenu que l'un des problèmes fondamentaux auquel est confrontée la population active au Togo est la question du sous-emploi. A cet égard, un ensemble de propositions ont été formulées en vue de faire face à ce phénomène.

1. LA NÉCESSITÉ D'IDENTIFIER UN NOMBRE RESTREINT DE SECTEURS DANS LESQUELS ACCÉLÉRER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

En effet, au cours de la décennie 2010-2019, le Togo a connu un taux de croissance économique¹⁹ annuel moyen de 5,6%. Cette croissance a été portée principalement par le secteur

19- Les données sur la croissance économique dans cette partie proviennent du Département Statistique de la Banque Africaine de Développement (BAD). Ces données ont été utilisées pour l'élaboration de la Note de diagnostic pays Togo 2020.

tertiaire qui a contribué en moyenne à 51,2% de la valeur ajoutée sur la période, suivi du secteur agricole (30,6%) et du secteur industriel (18,3%). Cette croissance ne s'est toutefois pas accompagnée d'une profonde modification de la structure de l'économie d'autant plus que depuis 1990, sept (07) branches d'activités²⁰ contribuent à plus de 85% à la formation de la valeur ajoutée, avec une nette prédominance de la branche « activités agricoles».

Il en résulte donc une croissance stable, mais stagnante, en raison des difficultés structurelles observées dans certains secteurs fortement contributeurs à la croissance tels que l'agriculture²¹, et de la difficulté à promouvoir des secteurs nouveaux susceptibles de constituer des nouveaux relais de croissance. Ces éléments constituent des freins à l'activité productive et limitent les possibilités de création d'emplois décents dans l'économie, d'où la formulation des propositions suivantes :

- La réalisation d'une étude de vision prospective de développement qui permettrait d'identifier de manière

20- Ces branches d'activités sont respectivement : l'agriculture, les industries manufacturières, l'intermédiation financière, le commerce et restaurants et hôtels, l'administration publique et défense, éducation, le transport et les communications. Sur la période 2010-2019, la branche agricole a contribué à près de 34,3% de la formation du PIB, suivi des branches « intermédiation financière et immobilier » (14,4%), et « transport et communication » (14%).

21- Dans le secteur agricole les difficultés peuvent être classées en deux (02) principales catégories que sont : **les problèmes relatifs à la faiblesse de la productivité** (absence de maîtrise des facteurs climatiques, difficulté d'accès au crédit, manque de formation et de renforcement des capacités pour les producteurs, difficultés d'accès à la technologie, déficit d'infrastructures d'appui à la production, etc.), et **les problèmes relatifs à l'accès au marché** (déficit en matière d'infrastructure de qualité et de certification, problèmes relatifs au stockage et à la conservation des marchandises, état des infrastructures de transport pour l'évacuation des produits vers les marchés, etc.). Ces difficultés sont à l'origine d'une faible dynamique en matière de création d'emplois décents dans le secteur.

consensuelle un nombre restreints de secteurs à prioriser pour le développement du pays à long terme ;

- La réalisation de diagnostics sectoriels approfondis dans les secteurs identifiés dans cette vision prospective afin d'identifier les principaux freins à leur croissance ;
- l'identification et la classification²² des investissements prioritaires à réaliser dans les secteurs retenus dans la vision prospective et l'accroissement de la part du budget d'investissement dirigé vers ces derniers;
- La poursuite des réformes en matière d'amélioration du climat des affaires en priorité dans les secteurs retenus dans la vision prospective et l'orientation des Investissements Directs Etrangers (IDE) et des Investissements Directs Nationaux (IDN) en priorité vers ces secteurs.

Concernant le premier point, il est à noter que L'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET) a déjà entrepris un travail allant dans ce sens en recensant dans son livre blanc 2020, un ensemble de secteurs porteurs susceptibles de booster la croissance de l'économie togolaise. On peut citer parmi ceux-ci : l'agriculture²³ et l'agro-industrie, l'énergie, le transport, la logistique, les services portuaires, les zones économiques spéciales, les mines et les industries, les nouvelles technologies, le tourisme.

22- Investissements en PPP et investissements en maîtrise d'ouvrage publics.

23- Une étude préliminaire de la Banque Mondiale a permis d'identifier un ensemble de filières à fort potentiel de marché et d'emploi pour les jeunes dans le secteur agricole. Il s'agit notamment des filières : Ananas, apiculture, aquaculture, karité, sésame, champignon, fonio, soja et légumes.

2. LA NÉCESSITÉ DE METTRE À LA DISPOSITION DU MARCHÉ DU TRAVAIL LES COMPÉTENCES DONT IL A BESOIN

En effet, l'inadéquation entre les systèmes de formation et les emplois disponibles sur le marché du travail constitue un facteur important de chômage et de sous-emploi au Togo. Cela renvoie à la nécessité d'améliorer le processus de planification du développement, à travers l'élaboration d'une vision prospective de développement à long terme qui permettrait d'établir une connexion totale entre les ambitions dans les secteurs stratégiques, les besoins des entreprises et les politiques d'orientation et de formation scolaire et professionnelle mise en œuvre par l'Etat.

Cela requiert un fonctionnement optimal du Système d'Information sur le Marché du Travail (SIMT) et du cadre de concertation entre le secteur public et le privé, afin que l'Etat puisse constamment recueillir et percevoir les besoins du secteur privé en matière d'emploi et y apporter les réponses nécessaires.

En ce sens, la multiplication de structures de formation spécifiquement dédiées aux besoins des entreprises telles que le Centre de Formation aux Métiers de l'Industrie (CFMI) ou encore les Instituts de Formation pour l'Agro-Développement (IFAD) constituent des éléments essentiels à la réussite de pareilles initiatives.

3. LA NÉCESSITÉ D'ENCADRER LE SOUS-EMPLOI PAR UN SOUTIEN IMPORTANT AU DÉVELOPPEMENT ET À LA FORMALISATION DES UPI

Comme évoqué précédemment, l'absence de mécanismes redistributifs est une des causes de l'importance du sous-

emploi et de la prolifération du secteur informel dans les économies en développement et notamment au Togo. A cet effet, la proposition formulée ici consiste en la promotion d'une approche de sous-emploi encadré, dont l'objectif serait d'aider à faire croître rapidement les Activités Génératrices de Revenus (AGR) réalisées par les actifs exerçant dans le secteur informel, tout en les accompagnants dans un processus de migration rapide vers le secteur formel.

Cette approche est d'autant plus justifiée que l'informel capte une part importante des actifs togolais, et que d'après l'enquête ERI-ESI ceux-ci sont principalement confrontés à des difficultés telles que le manque de machines et d'équipements, l'approvisionnement en matière première, les difficultés techniques de fabrication. Ainsi, il est plus qu'une nécessité de renforcer les moyens mis à la disposition de structures d'accompagnement et d'appui financier à cette cible, en l'occurrence le Fonds National de Finance Inclusive (FNFI), le Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ), la Délégation à l'Organisation du Secteur Informel (DOSI), ou encore l'Agence Nationale de Promotion et de Garantie des Financements des PME/PMI (ANPGF), afin qu'elles puissent multiplier les innovations et les interventions permettant de toucher au maximum les actifs du secteur informel, tout en restant chacune dans le cadre des attributions qui leur sont fixées par la loi.

Sur ce point, il est d'ailleurs utile de préciser que la **cartographie des interventions de l'Etat en matière d'emploi des jeunes au Togo**²⁴ mettait en lumière la faible coordination des actions entre ces différentes structures,

24- Réalisée par le CADERDT en 2019 pour le compte de la Coalition Nationale pour l'Emploi des Jeunes (CNEJ).

ainsi que l'absence d'un système de transfert automatique des bénéficiaires qui permettrait d'améliorer le suivi et la prise en charge des acteurs du secteur informel.

Pour rappel, le FNFI est spécialisé dans l'accompagnement des AGR, tandis que le FAIEJ œuvre dans l'accompagnement des micro-entreprises, et l'ANPGF dans l'accompagnement des PME. Ainsi, il peut être proposé la mise en place **d'un système synchronisé d'identification et de suivi des acteurs du secteur informel** au niveau de la DOSI, afin de suivre leur évolution tout au long de leurs parcours.

Figure 1 : Axe d'accompagnement et de prise en charge FNFI-FAIEJ-ANPGF



Source : CADERDT

Ce système constituerait un support essentiel au développement de **l'axe d'accompagnement et de prise en charge FNFI - FAIEJ - ANPGF**, afin de transférer automatiquement les bénéficiaires d'une structure à une autre, et dans le même temps de favoriser leur glissement progressif vers le secteur formel à travers des interventions et des accompagnements de la DOSI à différents stades de la croissance de ces entreprises. Cette approche pourrait permettre un meilleur suivi des entreprises au niveau technique et financier, avec une réduction significative de leur taux d'échec, et de meilleurs résultats en matière de lutte contre le sous-emploi, la vulnérabilité et la pauvreté.

III. CONCLUSION

La présente note a mis ainsi en lumière à partir des résultats de l'enquête ERI-ESI 2017, la prégnance de la problématique du sous-emploi auquel les actifs demeurent confrontés au Togo sur le marché du travail. Elle a tenté d'en identifier les principales caractéristiques et les causes, tout en supposant une corrélation positive entre la question du sous-emploi et le développement du secteur informel. Cette corrélation reste toutefois à confirmer d'un point de vue strictement statistique par une étude spécifiquement orientée sur cette question.

Quelques propositions clés ont également été formulées pour lutter efficacement contre le phénomène et promouvoir une croissance forte et durable qui, bien au-delà des aspects économiques, constitue un gage de paix et de stabilité pour le pays.

IV. BIBLIOGRAPHIE

- **Association des Grandes Entreprises du Togo (2020)**, « Livre Blanc de l'AGET : Analyses et perspectives de l'économie togolaise ».
- **BAD, OCDE, PNUD et CEA (2012)**, « Perspectives économiques en Afrique ». Paris, OCDE.
- **Banque Mondiale (2011)**, « Doing Business 2012: Doing Business in a more Transparent World ». Washington DC.
- **Berrou JP, Mellet k (2018)**, « Téléphonie mobile et secteur informel à Dakar : la grande polarisation des usages professionnels ».
- **Berrou JP (2014)**, « Entrepreneurs du secteur informel », Pierre-Marie Chauvin; Michel Grossetti; Pierre-Paul Zalio. Dictionnaire

sociologique de l'entrepreneuriat, Presses de Sciences Po, pp.227-243, 978-2-7246-1640-8.

- **Bureau International du Travail (2013)**, « Rapport II, Statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre: 19e Conférence internationale des statisticiens(ne)s du travail (Genève, 2-11 octobre 2013) », Département de statistique, Genève, BIT.
- **Brasseul.J, Lavrard-Meyer.C (2016)**, « Economie du développement, les enjeux d'un développement à visage humain », 4ieme Edition, Armand Colin.
- **CADERDT (2020)**, « Note sur les impacts socioéconomiques potentiels de la Covid 19 et des mesures de riposte ».
- **De Vreyer. P, Roubeaud. F et al (2013)**, « les marchés du travail urbains en Afrique subsaharienne », Agence Française de Développement, IRD éditions.
- **Fonds Monétaire International (2017)**, « Afrique subsaharienne, faire redémarrer la croissance », Perspectives économiques régionales du Fonds Monétaire International, printemps 2017.
- **Harris. J, Todaro. M (1970)**: « Migration, Unemployment and Development: A Two-sector Analysis », American Economic Review, 60(1).
- **Lewis W.A. (1954)**, « Development with unlimited supplies of labour », Manchester School of Economics and Social Studies, n° 20.
- **Nubukpo. K (2017)**, « Entre les plans d'émergence sans vision et des visions sans émergence : la difficile appropriation par l'Afrique de ses trajectoires de développement », Politique africaine, 145(1), 51-63.
- **Nurkse. Ragnar (1953)**, « Problems of Capital Formation in Underdeveloped Countries », Oxford: Oxford University Press.

- **Organisation de Coopération et de Développement Economiques (2016)**, « Enseignement supérieur et marché du travail au Togo : Comment valoriser les compétences ? » Études du Centre de développement, Éditions OCDE, Paris.<http://dx.doi.org/10.1787/9789264263901-fr>.
- **République Togolaise (2012)**, « Etude diagnostique de référence sur la situation de l'emploi des jeunes au Togo », **Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (MDBAJEJ)**.
- **République Togolaise (2015)**, « Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Base du Bien-Etre », **Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques**.
- **République Togolaise (2017)**, « Tableau de bord de l'économie togolaise », **Ministère de L'Economie et des Finances**.
- **République Togolaise (2017)**, « Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, Note de synthèse », **Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques**.
- **République Togolaise (2019)**, « Cartographie des interventions de l'Etat en matière d'emploi des jeunes », **Coalition Nationale pour l'Emploi des Jeunes**.
- **République Togolaise (2020)**, « Note synthétique sur les résultats de pauvreté – EHCVM 2018-2019 », **Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques**.
- **République Togolaise (2020)**, « Loi n° 2019-022 portant loi de finances, gestion 2020 ».
- **Union Africaine (2012)**, « Liste minimale d'indicateurs du marché du travail et de la formation professionnelle ».

V. LEXIQUE

Population active

« La population active comprend toutes les personnes des deux sexes qui fournissent, durant une période de référence spécifiée, la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et services, comme définis par les systèmes de comptabilité et bilans nationaux des Nations Unies. Selon ces systèmes, la production de biens et services comprend toute la production et la transformation des produits primaires, que ceux-ci soient destinés au marché, ou troc ou à l'autoconsommation, ainsi que la production pour le marché de tous les autres biens et services et, dans le cas de ménages produisant de tels biens et services pour le marché, la production correspondante qui fait l'objet d'autoconsommation ».

Source : Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi, adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail (octobre 1982)

Chômage au sens strict

« Au sens du BIT, est considérée en situation de chômage, toute personne en âge de travailler qui : i) était sans emploi au cours des 7 derniers jours ou de la semaine de référence, ii) a fait des démarches pour chercher un emploi en échange d'une rémunération ou d'un profit au cours des 30 derniers jours ou d'un mois de référence et iii) se déclare disponible sur une période de deux semaines pour occuper un emploi ou mener une activité rémunératrice ».

Source : Rapport ERI-ESI TOGO 2017

Emploi décent

« Le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes ».

Source : Tiré d'OIT (<http://ilo.ch/global/topics/decent-work/lang--fr/index.htm>)

Emploi informel

Le concept de l'emploi informel a été adopté par la 17ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST) de 2003. Sont considérés ayant des emplois informels, les personnes dont l'emploi est, en pratique, non soumis à la législation nationale du travail, à la taxation de revenu, à la protection sociale ou n'ayant pas droit à certains avantages (le préavis de renvoi, 11 l'indemnité de licenciement, les congés payés ou les congés de maladies, etc.). Ainsi, l'emploi informel se définit surtout par rapport aux conditions d'exercice des employés aussi bien dans leur emploi principal que secondaire. De façon opérationnelle, dans les unités de production (formelle, informelle) et dans les ménages, les employés sont considérés être pourvus d'un emploi informel si au moins l'une des conditions suivantes n'est pas remplie :

- le paiement par l'employeur d'indemnité de protection de sécurité sociale ;
- les congés de maladie rémunérés ;
- les congés annuels rémunérés ou une compensation éventuelle.

Source : Rapport ERI-ESI TOGO 2017

Emploi précaire

Désigne « les travailleurs qui n'ont pas de contrat de travail ou qui ont un accord verbal ou des travailleurs occasionnels ou temporaires ».

Source : Rapport ERI-ESI TOGO 2017

Sous-emploi lié à la durée du travail

« Le sous-emploi lié à la durée du travail, caractérise une personne en emploi qui remplit les trois critères suivants : i) travaille involontairement moins que le nombre d'heures légal de travail par semaine, ii) disponible pour travailler plus et/ou iii) à la recherche d'un travail supplémentaire ».

Source : Rapport ERI-ESI TOGO 2017

Sous-utilisation de la main d'œuvre

Ce concept fait référence aux inadéquations entre l'offre et la demande de la main-d'œuvre, qui se traduisent par un besoin non satisfait d'emploi dans la population. Elle regroupe la situation des personnes en sous-emploi lié à la durée du travail, au chômage ou appartenant à la main d'œuvre potentielle. La nature de la sous-utilisation de la main d'œuvre est évaluée par quatre types d'indicateurs dans le cycle économique, à savoir le taux de chômage, le taux combiné du sous-emploi lié au temps de travail et du chômage, le taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle et la mesure composite de la sous-utilisation de la main-d'œuvre. Ce dernier indicateur est obtenu en rapportant l'ensemble des catégories des personnes sous utilisées à la main d'œuvre élargie.

Source : Rapport ERI-ESI TOGO 2017

Part des travailleurs à compte propre et des travailleurs familiaux non rémunérés dans le total des emplois (Taux d'emploi vulnérables)

« Les travailleurs à compte propre et les travailleurs familiaux sans rémunération sont des travailleurs dont la principale caractéristique est la faiblesse du revenu principal. Ils ont souvent des niveaux d'éducation bas et, n'ont ni la protection sociale, ni les filets de sécurité nécessaires pour les protéger en périodes de faible demande économique. L'objectif de cet indicateur est de donner un signal d'une éventuelle pauvreté de la population occupée ».

Source : Tiré de la liste minimale d'indicateurs sur marché du travail et de la formation professionnelle, Union Africaine 2012

Taux de pluriactivité

« Le taux de pluriactivité est le taux de personnes occupées déclarant exercer au moins une activité secondaire par rapport à la population occupée totale. Cet indicateur renseigne sur la population des travailleurs qui exercent plus d'une activité ».

Source : Tiré de la liste minimale d'indicateurs sur marché du travail et de la formation professionnelle, Union Africaine 2012

Travailleurs pauvres

« Personne occupée et se trouvant en dessous du seuil de pauvreté du pays ».

Source : Tiré de la liste minimale d'indicateurs sur marché du travail et de la formation professionnelle, Union Africaine 2012

ÉQUIPE DE RÉDACTION

- Mme Odilia B.GNASSINGBE-ESSONAM, Directeur Exécutif pi du CADERDT, ognassingbe@caderdt.com
- M. Roxan Junien NZE BIYOGHE, Expert en économie du développement au CADERDT, jnzebiyoghe@caderdt.com
- M. Easo-Essinam KADJO, Economiste au CADERDT, ekadjo@caderdt.com



Le centre autonome d'études et de renforcement de capacités pour le développement au Togo (CADERDT) a été créé en 2010, à l'initiative du Gouvernement togolais, avec l'appui de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF).

Le CADERDT a pour objectif principal le renforcement des capacités en matière d'analyse, de formulation et de mise en œuvre des politiques nationales de développement, en vue de promouvoir une croissance économique inclusive et durable. Les principaux bénéficiaires des activités du centre sont :

(I) L'ADMINISTRATION PUBLIQUE, (II) LE SECTEUR PRIVÉ ET (III) LA SOCIÉTÉ CIVILE.

LE CADERDT A POUR MISSIONS DE :

- Renforcer l'expertise nationale en matière de formulation, d'analyse et de mise en œuvre des politiques économiques et des programmes de développement,
- Mettre à la disposition du Gouvernement et des autres parties prenantes (secteur privé et société civile), des résultats d'une recherche de qualité facilitant la formulation de la politique économique et la prise de décision,
- Renforcer la capacité nationale à entreprendre un dialogue le plus large possible sur la politique nationale de développement,
- Développer et disséminer les connaissances sur les problèmes de développement économique et social, de manière à faciliter la prise de décision dans le cadre du processus de développement.

LES PRINCIPALES ACTIVITES DU CADERDT SONT : (I) LES ÉTUDES ET LA RECHERCHE (II) LA FORMATION, (III) LE DIALOGUE ET (IV) LE DÉVELOPPEMENT ET LA DISSÉMINATION DES CONNAISSANCES.

Le CADERDT bénéficie pour l'exécution de ses activités d'un financement conjoint de l'ACBF et de l'Etat et, œuvre également à la mobilisation des ressources auprès d'autres partenaires techniques et financiers, sous réserve que ces financements soient en droite ligne avec ses missions et objectifs.

A travers ses différentes expertises ; le CADERDT met ses compétences au service du Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers qui œuvrent sans relâche au développement du Togo.



CENTRE AUTONOME D'ÉTUDES
ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS
POUR LE DÉVELOPPEMENT AU TOGO

Tél: (+228) 22 60 88 33 E-mail: www.caderdt.com
218, rue n'dagni tokoin-wuiti, Lomé - Togo